N - 1

Juin-début juillet : je reçois

m'informant du rendez-vous

de carrière durant l'année N

une notification sur I-prof

## Comment ça marche

### N+1

#### Mon rendez-vous de carrière

J-15

je suis informé∙e de la date de mon rendez-vous.

Le SE-Unsa a obtenu que ce délai de 15 jours tienne compte du calendrier des vacances scolaires. **COMMENT SE PASSE LE RENDEZ-VOUS?** 

1er degré : une visite de l'IEN suivie d'un entretien. 2d degré : une visite de l'IPR suivie d'un entretien + un entretien avec le chef d'étab. Le rendez-vous de carrière n'est pas une inspection ; c'est l'occasion de faire un bilan de toute la carrière et d'exprimer ses besoins de formation.

LE SE-UNSA M'ACCOMPAGNE

Je reçois mon compte-rendu et les avis des évaluateurs (IEN pour le 1er degré, IPR et chef d'établissement pour le 2d degré). J'ai 15 jours pour formuler mes observations. Le SE-Unsa m'aide à formuler mes observations.

L'ACTION DU SE-UNSA

Le SE-Unsa est là pour m' aider à préparer l'entretien et veille auprès des instances de formation que les besoins des personnels exprimés lors des entretiens soient bien pris en compte.

Septembre :

Je reçois mon appréciation finale du recteur ou du Dasen ou du ministre

J'ai un mois à partir de la date de notification pour déposer un recours. En cas de refus, j'ai un mois pour saisir la CAP. Le SE-Unsa m'aide à formuler mon/mes recours et défend mon dossier.

Prolongation en septembre des rendez-vous de carrière pour les personnels ayant manqué leur rendez-vous l'année précédente pour raisons de maladie, maternité, formation...

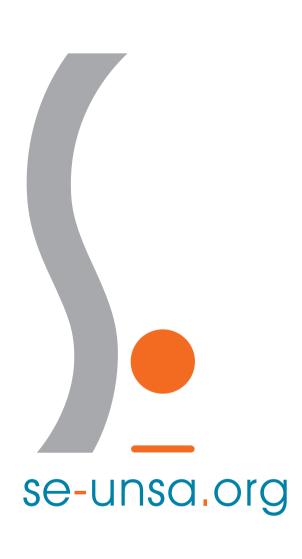
#### **TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Décret n° 2017-786 Décret n° 2017-120 Arrêté du 5 mai 2017

**APRÈS L'ENTRETIEN** 

**JOUR J** 







# Comment ça

Mon rendez-vous de carrière

